



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à
Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

PRÉSENTS : Collège des Élus : Mme MORIN, Vice-Présidente, M. BERGES, M. BONADEI,
Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : M. BIDEAU, Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme
CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme FOREST, M. JOYEUX, M. MORAS

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

EXCUSÉS :

M. LABARDIN, Président, Mme ALLOIX, Mme LAMOTTE

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme RIVENC

ABSENTS :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde

Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde
(DRAJES).

Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux
(CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de
Gradignan

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BONADEI Franck

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 16

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : 13 Octobre 2023

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE :

- I. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2023

III. DÉLIBÉRATIONS

2023/10/19 – 01	Vote du Budget Supplémentaire 2023
2023/10/19 – 02	Délibération pour pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes
2023/10/19 – 03	Délibération tarifaire > Tarifs séjour Hiver 2024
2023/10/19 – 04	Attribution de véhicule de service

IV. POINT D'ACTIVITÉ PAR STRUCTURE ET TEMPS FORTS

V. QUESTIONS DIVERSES

LA SEANCE EST OUVERTE

MADAME LA VICE-PRÉSIDENTE OUVRE LA SÉANCE ET EXCUSE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET LES MEMBRES ABSENTS

« Bonjour à toutes et tous, merci d'être présents ce soir pour ce CA.

« Je vous propose de désigner Franck BONADEI comme secrétaire de séance, nous devons voter formellement pour le secrétariat de séance, merci.

« Je vous propose maintenant d'adopter le Procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 dont vous avez pris connaissance. Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? ou tout le monde est d'accord, pas d'opposition ?

« Nous approuvons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2023 est adopté à l'unanimité sans observation

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Je vais maintenant vous rendre compte de l'exercice de délégation qui a été confié au Président conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 juin 2020 et aux dispositions de l'article R 2251-53 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- *Le 01 septembre 2023, j'ai signé une convention de partenariat de projets d'animations avec le Lycée des Graves.*
- *Le 01 septembre 2023, j'ai signé une convention de partenariat de projets d'animations avec le Collège Fontaines de Monjous.*
- *Le 01 septembre 2023, j'ai signé une convention de partenariat de projets d'animations avec le Collège Mauguin.*
- *Le 04 septembre 2023, j'ai signé une convention de partenariat avec l'IREP pour la mise en place d'ateliers d'alphabétisation à l'Espace Barthez du 21 Septembre 2023 au 4 juillet 2024.*
- *Le 04 septembre 2023, j'ai signé des conventions de mise à disposition de salles à l'EPAJG Malartic aux associations du quartier :*
 - Mieux Vivre à Malartic (MVM)
 - Les fourmis dans le compteur
 - Syndicat des copropriétaires des Airelles
 - l'AMAP Malartic
 - La Guild
 - I Parea Mas (danses Grecques)
- *Le 04 septembre 2023, j'ai signé des conventions de partenariat avec des associations ou intervenants indépendants pour l'encadrement de cours et ateliers aux enfants – jeunes et adultes de l'EPAJG :*
 - Mme Maria-Paz MATTHEY (dessin enfants – jeunes et atelier créatif)
 - Mme Vanessa PALACIOS-TOUMI (Zumba Kid's – jeunes et Zumba adultes)
 - Mme Françoise GIBAUD (Sophrologie)
 - M. Stéphane VIDAL de la Compagnie Adrénaline (hip-hop enfants)
 - Mmes Sylviane CAMPET - Nelly LORIN – Karine REDREGO de l'Association Ouverture au Yoga – (Yoga adultes)
 - M. BOUNAUD de l'Association AGY – (Yoga adultes)
 - M. Filippo RODRIGUES de l'Association Quilombo Vivo (Capoeira enfants)
 - Melle Maureen DEPECKER (atelier théâtre enfants)
 - Mme Tehani SERDA de l'Association «Vahiné Ora» (danses polynésiennes)
 - M. Serge AIRIAL de l'Association la Malle des Indes (Atelier magie ados)
 - M. Michel JAMET de la Cie Les portes qui claquent (Théâtre impro ados)
- *Le 11 septembre 2023, j'ai signé une convention de mise à disposition d'une salle au Centre la Prairie pour l'accueil du dispositif « Accompagnement à la scolarité » de l'EPAJG.*
- *Le 18 septembre 2023, j'ai signé une convention de prêt ponctuel de salle à l'EPAJG Bourg avec Madame Jacqueline CHADEBOST, Présidente de la Mission Locale des Graves pour des séances de sports, du 19 septembre au 15 décembre 2023.*

Madame la Vice-Présidente passe à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour

2023/10/19-01 Budget Supplémentaire 2023

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Conseil d'Administration
Séance du 19 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
033-200025482-20231019-EPA-23-10-19-01-BF
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

7. Finances
7.1. Décisions budgétaires
7.1.3. Documents budgétaires

2023/10/19 – 01

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente, expose à l'assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« le Conseil d'Administration adopte :

« - Au niveau du chapitre pour la section de Fonctionnement,

« - Au niveau du chapitre pour la section d'Investissement

« le Budget Supplémentaire de 2023 qui s'élève, en recettes comme en dépenses à

cent quarante trois mille huit cent trente sept euros et dix neuf centimes (143 837,19 €)

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V O T E S	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de procurations	1
	Nombre de suffrages exprimés	13
	Abstention	1
	Contre	1
	Pour	13
Date de la convocation : 13 octobre 2023		

La Vice-Présidente



Valérie MORIN

Le secrétaire de séance


Franck BONADEI

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

*« Nous allons voter le budget supplémentaire.
Fabien tu as des précisions à donner ?*

Monsieur VANZWAELMEN,

« Merci Valérie, je vais vous proposer une synthèse d'une présentation du budget supplémentaire pour cette année 2023. Une présentation analytique par structure en détaillant la partie charges et produits et aussi la partie fonctionnement – investissement. Nous constatons au niveau des charges à caractère général une très forte augmentation du coût de l'ensemble des prestations qui ont été réalisées par les structures de l'EPAJG donc, on le voit à l'échelle de toutes les structures. Augmentation des prestataires diverses et variées, l'alimentation, les assurances, les transports.

« Ce sont des choses que l'on subit. Nous avons essayé de renégocier régulièrement comme les transports, mais c'est quelque chose de très compliqué d'autant qu'ils sont peu nombreux sur le territoire. Donc nous sommes contraints, pour maintenir l'activité générale de l'EPAJG de dépenser plus que ce que nous avons estimé lors du Budget Primitif. La somme estimée pour terminer l'année 2023 est une dépense générale de fonctionnement de 120 033 €.

« Je l'ai décliné sur le Bourg / Malartic, cela ne concerne pas uniquement ces 2 structures nous avons aussi toutes les animations associées. L'Art dans le Pré, le Festival Play, c'est aussi toute la logistique, le carburant, les assurances, les locations de véhicules, les minibus pour les séjours, les lieux d'accueil par exemple à Campan ou sur Rouffiac.

« Sur l'Espace Barthez, la dépense est contenue notamment du fait de la réorganisation de cette structure.

« Une dépense en charges à caractère général de 50 000,33€ pour les dépenses en charge de personnel, là effectivement on a une légère augmentation, mais par rapport au budget primitif d'un 1 000 541€ on reste sur une augmentation des dépenses considérées comme assez légères, que j'ai réparties sur le Bourg/Malartic, notamment pour le remplacement d'un collaborateur en fin d'année qui n'était pas prévu au BP 2023.

« C'est quelque chose qui n'a jamais fait partie des projections en début d'année, on ne projette pas l'absentéisme et le remplacement des agents. Cela a été le cas aussi au niveau du Clos du Vivier et des Tourelles, nous avons eu des absences et nous avons l'obligation de remplacer les animateurs durant un mois cet été. Des animateurs contractuels qui eux forcément ont été rémunérés puisqu'en arrêt maladie, il a fallu pour pouvoir encadrer les enfants dans les règles des taux d'encadrement de notre législateur, recruter et donc avoir une dépense supplémentaire, c'est celle que l'on voit apparaître sur le Clos du Vivier et les Tourelles.

« A cela s'ajoute aussi une augmentation des effectifs de l'été. Nous en avons parlé la fois dernière avec Élodie Charles. Nous avons enregistré une fréquentation en augmentation sur les deux bâtiments maternelles et élémentaires de +20 à l'échelle des 39 jours de fonctionnement d'un été. Forcément, il a fallu recruter aussi, ce n'était pas quelque chose qui était prévue au BP 2023. C'est aussi pour cela que l'on voit apparaître cette dépense.

« Pour l'investissement, c'est le report que nous avons inscrit de 17 000 € d'investissement pour cette année au BP 2023. Il y a le report des restants à réaliser de l'année précédente, qui sont de 23 836,86 € qu'il faut reporter sur le budget supplémentaire 2023, ce qui fait un total de 143 837,19€ pour terminer l'année 2023, Voilà pour les charges.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Est-ce que vous avez des questions sur les charges, non, Fabien les produits.

Monsieur VANZWAELMEN,

« Pour les produits j'ai reporté le résultat du fonctionnement reporté de l'année précédente 2022 qui était de 33 604,33 €.

« Ensuite au niveau des dotations de participations, ainsi que des ventes et produits, je reste sur un calibrage estimé au niveau du BP 2023, à priori, on devrait atteindre les produits projetés.

« Au niveau de la section d'investissements, là c'est un jeu d'écriture entre les charges et les produits, j'ai reporté les 17 000 € d'investissements inscrits dans le BP, dans la première colonne les 17 000 €. Les 23 836,86 € qui sont au BS, donc 2023, ce qui nous fait donc en produits les 143 837,19 €.

« Je voulais préciser ce soir, c'est quand même important. Pour les produits, je suis allé chercher le produit de l'année 2022. Les recettes engendrées par le fonctionnement du Clos du Vivier, une recette « à part » qui est une recette Ville de Gradignan et non pas EPAJG. Et c'est intéressant de le savoir, si on cumule le montant de ce produit avec la prestation de service ordinaire, subventions de la CAF, on se rend compte, quand même, qu'on a un produit d'un montant estimé pour 2023 de 544 500 €. Il est également important de remercier la Ville de Gradignan pour son soutien et sa contribution financière.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Avez-vous des questions ? Non, alors nous allons voter pour l'adoption du budget supplémentaire ? Pour l'adoption ? Merci à l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2023/10/19 - 02 Pertes sur créances Irrécouvrables – créances éteintes

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à
Gradignan
Conseil d'Administration
Séance du 19 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20231019-EPA-23-10-19-02-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

7. Finances
7.1. Décisions budgétaires
7.1.2. Délibération afférente aux documents budgétaires

2023/10/19- 02

**ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN
BUDGET 2023**

PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ÉTEINTES

Mesdames, Messieurs,,

Le Receveur Municipal nous a fait parvenir, pour l' exercice 2022, l'état des produits qu'il n'a pas pu recouvrer et pour lesquels il demande d'éteindre les créances et la décharge de son compte de gestion.

Après examen des pièces fournies à l'appui de la demande, et considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, je vous propose d'éteindre les créances sur le budget de l'EPAJG de l'exercice 2022 selon le détail figurant ci-après :

➤ Titres 117/2022 : 10,50 € Surendettement – dette effacée

10,50 €

Cette somme de 10,50€ sera imputée sur le budget de l'EPAJG de l'exercice 2023 au compte " – Sous-fonction 338– Nature 6542 - ".

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

	Nombre de membres en exercice	16
V	Nombre de membres présents	12
O	Nombre de procurations	1
T	Nombre de suffrages exprimés	13
E S	Abstention	/
	Contre	/
	Pour	13
Date de la convocation : 13 octobre 2023		

La Vice-Présidente



Valérie MORIN

Le secrétaire de séance

FRANCK BONADEI

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

« Nous avons une délibération sur une dette de créance irrécouvrable. Après avoir tenté de recouvrer la somme, il reste 10,50€, ce qui n'est pas énorme et tant mieux d'ailleurs, et donc, si vous êtes d'accord, il va falloir la voter également. À l'unanimité merci.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2023/10/19 - 03 Tarif séjour Hiver enfants – jeunes 2024

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Conseil d'Administration
Séance du 19 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
033-200025492-20231019-EPA-23-10-19-03-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

7. Finances
7.10 Divers

2023/10/19- 03

TARIF SÉJOUR HIVER ENFANTS - JEUNES 2024

Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente, expose à l'Assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« Dans le cadre de ses activités, l'EPAJG organise cet Hiver un séjour montagne destiné à ses jeunes adhérents :

« Du lundi 19 février au samedi 23 février 2024 à CAMPAN (65), pour 23 enfants et jeunes âgés de 8 à 17 ans,

« Je vous propose d'adopter la décision tarifaire suivante :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF	HC
Séjour HIVER 2024	190 €	233 €	279 €	340 €	407 €	463 €	567 €

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

V O T E S	Nombre de membres en exercice	16
	Nombre de membres présents	12
	Nombre de procurations	1
	Nombre de suffrages exprimés	13
	Abstention	1
	Contre	1
	Pour	13
Date de la convocation : 13 octobre 2023		

La Vice-Présidente


**E.P.A.
JEUNESSE
GRADIGNAN
Hôtel de Ville
33170**
Valérie MORIN

Le secrétaire de séance


Franck BONADEI

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« La délibération n°3, est une délibération tarifaire, elle concerne le séjour d'hiver. L'organisation est déjà plutôt bien avancée, le séjour se déroulera du lundi 19 au samedi 23 février 2024 à Campan. Cela concerne 23 enfants/jeunes âgés de 8 à 17 ans. Vous avez reçu la grille tarifaire avec tous les tarifs.

Monsieur VANZWAELMEN,

« Petite Précision, il est apporté une légère modification tarifaire par rapport à cette année, 2023 pour le séjour 2024 au regard du coût de fonctionnement lié à ce type de séjour. On vous propose une tarification un peu différente sur le QFA on proposait 0% d'augmentation pour cette année, le séjour 2024 pour les QF B - C et D on imaginait une projection de 1,5% d'augmentation qui reste plus que raisonnable, et pour les QF E - F et hors commune, 3% d'augmentation. En cohérence avec l'augmentation des tarifs de la ville.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« C'est à dire que l'on fige les premiers tarifs pour augmenter très progressivement les suivants, cela fait des années que l'on fonctionne comme ça déjà.

Monsieur BONADEI,

« J'ai eu une petite question, si on prend le tarif le plus élevé le QFF à 463€ ce qui représente moins de 100€ par jour on est en « All exclusive » tout compris, on a pas de bracelet pour les boissons, RIRES. Qu'elle est la proportion de participation de l'EPAJG ?. C'est 463 euros à charge de la famille mais en gros le prix de revient est à combien ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Le QFC c'est la moitié du montant de la participation de l'EPAJG, puis une déclinaison est établit à hauteur de 25 % jusqu'à 90 %.

« Voilà le principe, et ça c'est vrai quand on propose cette modulation tarifaire, on ne connaît jamais le nombre d'enfants participant aux séjours.

« Les montants sont différents en terme de charges. Par contre en terme de produits, cela va dépendre de la fréquentation de la population et des enfants qui vont s'inscrire sur le séjour. Aujourd'hui, on est incapable de savoir quel sera le montant supporté par l'EPAJG par rapport à l'organisation de ce séjour.

Monsieur BOUDIGUE,

« Généralement la proportion, c'est le coût de l'activité hors salaire, après tout dépend si on valorise, par rapport à ta question, le coût de la charge en personnel, auquel cas, c'est plus important pour l'EPAJG. Mais dès le début, la politique tarifaire de l'EPAJG, qui avait été adoptée par le CA il y a quelques années, c'est ce que disait Fabien, c'est effectivement de prendre le coup de l'activité hors salaire et ensuite d'avoir une modulation et un taux d'effort qui varie et qui s'ajustent aussi ce n'est pas toujours figé, 25%, 33%, 50%, 66%, 75 %, et entre 80, 85, et 90% du coût de l'activité hors salaire sur la dernière tranche. Voilà c'était le ratio de projection tel qu'il avait été souhaité par le Conseil d'Administration.

Madame BURGIN,

« Je voulais savoir sur plusieurs années, si vous pouviez faire une évaluation de la fréquentation, sociologiquement parlant, par rapport à tous ces coefficients. Est-ce que la proportion d'emploi des QFA est moindre, plus ou moins. Qu'est-ce que l'on peut en tirer comme conclusion, pas forcément une conclusion, mais une évolution.

Monsieur VANZWAELMEN,

« L'évolution, je ne la connais pas, mais en tout cas ce que j'ai pu constater quand on a fait le bilan du séjour 2023 cette année ce qui est intéressant, c'est de constater que l'ensemble des tranches tarifaires était représenté pour cette année. C'est quand même quelque chose qui me paraît important de signaler ce soir aussi, ça veut dire que les tarifs que l'on propose à l'ensemble des adhérents de l'EPAJG sont accessibles. Il y a la possibilité de profiter de VACAF, qui est un dispositif de la CAF qui permet de soutenir les familles qui sont dans le besoin, qui ont besoin d'être épaulées financièrement sur ce séjour.

Monsieur BOUDIGUE,

« J'ajoute que lors des présentations du rapport d'activité, on le présente pour l'ensemble des adhérents de l'EPAJG. C'est à dire que l'on vous présente chaque année effectivement la cartographie des adhérents de l'EPAJG sur les enfants, sur les jeunes, déjà en terme de géographie, puisque le souhait lié à la création de l'EPAJG, c'était que tous les jeunes de Gradignan viennent, quelle que soit leur lieu d'habitation et quel que soit leur milieu d'appartenance, et donc il y a une cartographie à la fois des lieux d'habitation mais aussi des représentations par tranches tarifaires, donc de façon globale et ça rejoint ce que dit Fabien là pour le séjour, c'est de manière globale sur l'ensemble des activités, l'ensemble des tranches aujourd'hui depuis toujours ou presque sont bien représentés de façon très, très homogène.

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« Oui on a réétudié les tranches et on les a renouvelées, on a été très vigilant à cela.

« Bien il y a t-il d'autres questions sur le sujet ? Non, alors nous allons passer au vote, si vous êtes d'accord je vous propose de l'adopter, tout le monde est d'accord, pas d'opposition ?

« Nous approuvons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2023/10/19 - 04 Attribution de véhicules de service

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Conseil d'Administration
Séance du 19 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture
033-200025482-20231019-EPA-23-10-19-04-DE
Date de transmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023

4. Fonction publique
4.5. Régime indemnitaire
4.5.2. Délibération relative aux autres régimes indemnitaires

2023/10/19- 04

**PERSONNEL DE L'EPAJG
ATTRIBUTION DE VEHICULES DE SERVICE**

Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente, expose au Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 2123-18-1-1,

Vu le Code de la Sécurité Sociale et le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique notamment l'article 34,

Vu le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 21 mai 2019 modifiant l'article 3 de l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale en ce qu'il concerne la mise à disposition de véhicules électriques par l'employeur,

Vu la circulaire DAGEMO/BCG n° 97-4 du 05 mai 1997 relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant que la collectivité peut mettre un véhicule à disposition de ses membres élus ou des agents communaux lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie,

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale,

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de service aux agents et élus de la commune,

Je vous demande de bien vouloir :

↳ FIXER la liste des mandats, fonctions et missions ouvrant droit à la possibilité d'utiliser un véhicule de service avec remisage à domicile :

- Le Directeur de l'EPAJG,
- A titre exceptionnel, les agents ou élus en mission ponctuelle.

↳ ADOPTER le règlement d'utilisation des véhicules joint en annexe,

↳ DIRE que le Président ainsi que le Directeur de l'EPAJG ont la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules telles que définies.


Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

	Nombre de membres en exercice	16
V	Nombre de membres présents	12
O	Nombre de procurations	1
T	Nombre de suffrages exprimés	13
E	Abstention	/
S	Contre	/
	Pour	13
Date de la convocation : 13 octobre 2023		

La Vice-Présidente


Valérie MORIN


Le secrétaire de séance


Franck BONADEI

Cette délibération donne lieu aux déclarations suivantes :

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« La dernière délibération qui est l'attribution du véhicule de service. Alors cette délibération doit avoir lieu chaque année, on doit la revoter. Grégory s'il te plaît, est-ce que tu veux bien nous présenter la dernière délibération, simplement expliquer pourquoi on la repasse chaque année, le véhicule de service ?

Monsieur BOUDIGUE,

« *Parce que c'est une obligation réglementaire Madame la Vice-Présidente, tout simplement.*
RIRES

« *L'attribution de véhicules de service est une obligation réglementaire qui doit être adoptée dans le cadre des instances de décision des collectivités que ce soit le conseil municipal d'un côté ou le conseil d'administration d'un EPA comme le notre tout simplement, avec des véhicules de service qui sont attribués, là en l'occurrence à la direction de l'EPAJG à Fabien, c'était mon cas, avec remisage à domicile.*

« *Et donc c'est la même chose pour le personnel municipal, pour certains agents, membres de la direction qui bénéficient au même titre que Fabien d'un véhicule de service. Donc on précise service, et pas véhicule de fonction, c'est à dire une utilisation strictement réservée à un usage professionnel et dont font partie aussi des trajets de domicile-travail avec une autorisation de remisage à domicile.*

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

« *Très bien, merci, avez-vous des questions sur le sujet ?*

« *Bien, nous allons passer au vote, si vous êtes d'accord je vous propose d'adopter cette délibération, tout le monde est d'accord, pas d'opposition ?*

« *Nous approuvons s'il vous plaît, à l'unanimité. Je vous en remercie.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

«*Et bien nous avons terminé, c'était un CA qui était court. Il fallait le faire par rapport au vote du Budget Supplémentaire à cette date. Nous avons fait un CA il n'y a pas très longtemps aussi.*

Monsieur VANZWAELMEN,

« *On va peut-être quand même faire un point d'activité par structure.*

Madame LA VICE-PRÉSIDENTE,

«*Oui nous avons fini les délibérations, nous allons faire un point d'activité.*

Madame TREMBLIER,

«*Juste pour faire un petit point d'organisation de l'Espace Barthez depuis mon arrivée au mois de juin, au niveau de l'équipe parce qu'il y a pas mal de mouvements qui vont aussi s'opérer jusqu'à la fin de l'année, donc je vais vous en faire un petit point. On a Charlie sauvage qui est revenue, elle était en congé parental depuis un an, elle a repris ses fonctions le 2 octobre en tant que conseillère en économie sociale et familiale, elle vient renforcer l'équipe, notamment Audrey Mortier en tant que travailleur social.*

« *Et puis, d'ici un mois à peu près on aura le départ en congé maternité de Hélène Berton qui est notre agent administratif et en suivant un mois plus tard, pour ma part, en congé de maternité également avec un retour avril. Avril, mai 2024, on va dire pour Hélène.*

« *Nous sommes actuellement à la recherche d'un animateur socio-culturel en direction de l'enfance Jeunesse. 14*

« *Courant 2024, nous serons également à la recherche d'un médiateur social dans le cadre de la politique de la ville, notamment sur un contrat adultes-relais pour travailler en direction des jeunes adultes sur le territoire, puisque c'est un public qui gravite de plus en plus autour de la structure et qui mérite une attention particulière, on a déjà des partenaires qui œuvrent sur le quartier, mais c'est aussi comment nous, à notre échelle en tant qu'animation socio-culturelle, on peut aller à la rencontre de ce public et l'accompagner au mieux.*

« Voilà c'était juste pour la partie organisationnelle et puis juste un petit focus sur deux projets, là nous avons été sollicité, notamment dans le cadre de la CTG aussi pour deux d'entre nous. Charlie sauvage en tant que chargée thématique « accès aux droits » et moi-même en tant que chargée thématique « animation de la vie sociale »

Monsieur BOUDIGUE,

« Est-ce que tout le monde sait ce qu'est la CTG ? Non.

« Alors très très rapidement, avant la CAF contractualisait avec les communes sur la base de ce qui était le contrat jeunesse le CEJ que certains d'entre vous reconnaissent, et finançait les collectivités pour la mise en place de leur politique enfance-jeunesse, et depuis quelques années la CAF a élargi son prisme et les CEJ se sont transformés en Convention Territoriale Globale (CTG), donc c'est une même contractualisation financièrement et concrètement cela ne va pas forcément trop évoluer, mais par contre le prisme s'élargit et au-delà des politiques petite enfance-enfant viennent se greffer d'autres possibilités pour les territoires d'inscrire des axes prioritaires. Vanessa vient d'en donner quelques-uns. Pour l'accès aux droits, pour le soutien aux personnes les plus démunies qui viennent agréger cette contractualisation entre la CAF et la collectivité, voilà donc là où avant il y avait des coordinateurs enfance - Jeunesse et petite enfance, aujourd'hui, on a des chargés de coopération, donc une personne a été recrutée par la ville qui s'appelle Caroline DUCROS. Elle est la chargée de coopération globale, qui pilote l'animation de cette CTG dont la signature aura lieu le 5 décembre prochain. Et ensuite 3 thématiques qui ont été déterminées, qui ont fait l'objet d'un diagnostic. Famille – accès aux Droits - animation de la vie sociale, avec à chaque fois des chargés de coopération thématique, en sachant que ces postes font l'objet aussi d'un financement de la CAF, comme c'était le cas en son temps pour les coordinateurs petite-enfance – enfance et jeunesse et donc cette CTG sera signée en décembre 2023 jusqu'en 2027.

Madame TREMBLIER,

« Et enfin juste pour vous parler du projet Démos, projet qui est contractualisé entre le Conservatoire de Gradignan et l'Opéra de Bordeaux pour 15 enfants autour d'un projet de découverte d'instruments à cordes. On a aujourd'hui 9 enfants qui vont partir les 23 et 24 en stage de découverte à l'Opéra de Bordeaux et on a 12 enfants au total qui sont en cours d'inscription sur le projet et qui sont partis pour 3 ans sur ce projet-là.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Merci, on continue.

Monsieur CARQUIL,

« Un petit tour de la structure de l'EPAJG Bourg avec les inscriptions vacances d'automne comme d'habitude complètes, on a fait les inscriptions aussi sur la période de novembre décembre ce matin, où on arrive aussi à presque tout remplir.

« Juste faire un petit tour sur les vacances d'automne avec, on va dire un mini séjour comme on fait chaque année sur la structure avec 36 jeunes qui sont sur la structure pendant deux jours.

« C'est complet aussi. Les animateurs comme ils ont l'habitude, organisent des grands jeux. Avec une grosse soirée Halloween, ils sont en train de préparer, ça vaut le coup. Il y aura certainement un petit retour photos-vidéo de cette soirée, on a bien mis sur la programmation, attention âme sensible s'abstenir parce que ça va être vraiment, vraiment sympa. Ce sera au Bourg.

« Du côté du tROCKé, on est dans la suite de la programmation. Je vous invite encore toutes et tous à venir la semaine prochaine parce qu'on aura un concert avec la tête d'affiche Dazoo et un super, super groupe derrière que vous connaissez tous, avec Sonotone dont Fabrice fait partie. Je vous invite à venir parce que c'est une soirée, vraiment sympa, on teste un petit peu. Aussi parce que c'est pendant les vacances. Hier, on a eu un match d'impro où on a eu une soixantaine de personnes. Donc voilà, c'est une chose qui fonctionne bien, match d'impro et scènes ouvertes, on essaie de continuer à propulser sur les temps forts, sur les concerts. Puisqu'on a aussi un apéro-dub le samedi 18 novembre, c'est toujours complet, c'est du Reggae avec des grosses basses. Je vous invite à venir aussi. On aura aussi fin novembre, un Comédy Club avec 4 têtes d'affiche dont une qui est bien suivie sur les réseaux. Les jeunes la connaissent pas mal. On espère aussi faire salle comble pour cette première.

« Et puis on aura le temps de se revoir entre temps, un autre temps fort le vendredi 08 décembre avec un concert Rap/Slam avec aussi une belle tête d'affiche, on espère vraiment faire salle comble, il y aura une bonne grosse scène avec Sopycal et Antoine Lacombe, qui a fait partie l'année dernière du tremplin Play mais qui n'avait pas été sélectionné.

« Et pour finir, parce que je pense que c'est important aussi parce que c'est un peu sur la semaine de Noël organisée par la ville, le vendredi 22 décembre, il y a un BD-concert ouverture au public le soir

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Merci, Élodie ?

Madame CHARLES,

« Alors pour le Clos du Vivier, il y a les vacances nous aussi, donc beaucoup d'animations autour d'Halloween bien sûr, la première semaine des vacances scolaires, on aura un spectacle proposé le mardi pour les élémentaires et puis un différent, adapté aux plus petits organisé sur les maternelles.

« Voilà pour la première semaine, la 2ème semaine, pas mal d'animations, toujours avec la même thématique. Et puis, les enfants partiront en sortie. On a essayé de caler toutes les sorties sur le mardi 31 octobre, je vais être honnête, c'est un peu stratégique aussi, on vise les jours un peu plus calme en effectifs parce que les réservations sont bien, bien remplies sur les vacances d'Automne, on a beaucoup de monde attendu donc on part sur les sorties le mardi 31, ce sera le jour où on fête Halloween donc les CP iront au Bowling, les CE1/CE2 iront visiter le château de Vayre qui décore complètement le château et propose des animations complètement dans la thématique d'Halloween et les plus grands iront voir au cinéma le Rex de Cestas «L'étrange Noël de chez Jacques », et les petits des maternelles vont aller voir au cinéma Jean-Eustache un film d'animation « Tout rouge et tout Bleu » le cinéma s'engage à offrir une place à tous les enfants qui arriveront déguisés.

« On a finalisé la programmation pour les mercredis, novembre-décembre, plein d'animations où petit à petit on va décorer, notamment pour les fêtes de fin d'année.

« Et puis des projets qui vont se mettre en place pour les élémentaires, on a un partenariat qui s'est mis place avec les collègues du CCAS et le comité ville vie handicap. Puisque l'on va faire trois rencontres avec l'INJS. Les deux premières rencontres où on va faire de la sensibilisation au handicap pour essayer de faire un peu tomber les préjugés. Donc ils viennent faire de la sensibilisation auprès des grands CM1-CM2 et ensuite le 25 novembre, ils iront en sortie à l'INJS pour faire une restitution de ce qu'ils auront vu sur ces deux sensibilisations et puis découvrir l'INJS, rencontrer les jeunes sourds.

« Les maternelles vont préparer des petits cadeaux, des cartes pour mettre dans les colis qui seront distribués aux seniors isolés à l'approche des vacances.

Conseil d'Administration
de l'Établissement Public pour
l'Animation des Jeunes à Gradignan
Séance du 19 octobre 2023

« Alors un autre projet en construction dont on parlera plus tard aussi, si cela se finalise, mais peut-être d'autres rencontres qui se feront dans l'année. Les maternelles projettent de faire un spectacle de fin d'année qui sera à la Guinguette, et qui sera l'avant-première aux résidents du foyer des Séquoias fin juin 2024.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« On a une question.

Monsieur BONADEI,

« J'ai une petite question concernant le cinéma Jean Eustache, la place, c'est une place en plus qui est offerte à tous ceux qui sont déguisés ?

Madame CHARLES,

« Oui

Monsieur BONADEI,

« D'accord, parce que j'ai quelqu'un qui m'a dit, que si l'enfant n'était pas déguisé, il ne pouvait pas aller au cinéma, cela a été compris comme ça.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Ils peuvent tous aller au cinéma, même s'ils ne sont pas déguisés, ceux qui sont déguisés repartiront avec une place gratuite c'est ça ?

Madame CHARLES,

« Et puis de toute façon, on est plus ou moins bon joueur, donc les non déguisés, nous les déguiseront avant de partir. RIRES de l'assistance.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Fabien, tu dois nous faire un petit retour ?

Monsieur VANZWAELMEN,

« Oui, une information qui colle à l'actualité malheureusement et notamment les attentats d'il y a quelques jours, juste pour vous signaler que sur l'ensemble des structures de l'EPAJG, les mesures sécuritaires sont mises en place avec du contrôle, vous avez pu le constater pour les parents qui accompagnent leurs enfants notamment sur le Clos du Vivier, on a aussi mis en place des mesures sur l'espace Barthez, sur le Château Malartic. Voilà, ce sont des mesures vous l'avez compris obligatoires pour sécuriser le public accueilli.

Madame la VICE-PRESIDENTE,

« Très bien, merci Fabien, des questions ? Donc, si personne n'a de questions, nous allons clôturer cette séance, je vous remercie tous vivement d'être venus ce soir. N'hésitez pas à vous rendre sur les structures.

«Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 19h15.